

l'avenir de nos programmes sociaux, comme
l'assurance-chômage et l'assurance-maladie...

M. Turner a dit

(L'accord de libre-échange) ouvre la voie, en ce
qui concerne les subventions, à une négociation
qui anéantira nos programmes sociaux...

Les négociations auxquelles MM. Turner et Broadbent font
allusion sont prévues aux termes de l'Article 1907 de
l'Accord donc je cite un extrait:

"Les parties créeront un groupe de travail chargé
d'élaborer une discipline et des règles plus
efficaces concernant l'utilisation des subventions
gouvernementales."

À quelles "subventions" le Canada et les États-Unis font-ils
allusion dans cet article? Incluent-ils les programmes
sociaux? Non, pas du tout.

Pour comprendre ce que l'on entend par "subventions" dans ce
contexte, il faut d'abord se reporter à l'article 11 du Code
du GATT sur les subventions.

Je cite en partie:

"(Les membres du GATT) reconnaissent que des
subventions... constituent d'importants
instruments, largement utilisés afin de poursuivre
des objectifs de politique sociale et économique,
et ils n'entendent pas restreindre le droit des
(membres du GATT) de recourir à de telles
subventions pour atteindre ces objectifs et
d'autres objectifs importants de politique qu'ils
jugent souhaitables."

Quelle est la signification sur le plan pratique? Selon le
Conseil économique du Canada, en vertu des règles du GATT,

On ne peut légitimement invoquer la législation
en matière de recours commerciaux (comme la
législation en matière de droits compensateurs)
pour s'attaquer aux politiques sociales dont le
seul but est... de redistribuer les revenus...
entre les citoyens."